

RÉFLEXION SUR LE TRAVAIL EN MUTATION

par la Diaconie de Versailles – 1^{er} décembre 2016

C'est le travail qui crée l'emploi et non pas l'inverse.

La notion d'emploi implique un rapport employeur / employé.

Internet risque de réduire, à terme, le nombre d'employés salariés. Mais il ne réduira pas nécessairement le besoin de travail.

Le Digital peut représenter une menace pour l'emploi. Par exemple il vient d'être développé un logiciel qui est capable de lire des millions de pages en quelques secondes et d'analyser le contenu des textes. Ceci va porter un préjudice grave à des milliers de juristes.

Autre exemple : *Kodak* employait 170 000 salariés en 1997. 0 aujourd'hui.

Les machines ont commencé à remplacer le travail manuel, désormais le digital remplace le travail intellectuel.

Internet permet de se passer d'intermédiaires pour mettre en contact direct les fournisseurs de moyens et les utilisateurs.

Airbnb est devenue la première chaîne hôtelière mondiale et n'est propriétaire d'aucun hôtel.
Uber est devenue la première compagnie de taxi mondiale et n'est propriétaire d'aucun véhicule.
Désormais, il n'est plus nécessaire de posséder l'outil de production pour maîtriser un marché.

Le Digital a permis l'économie participative : il n'est plus nécessaire de posséder quelque chose pour en avoir l'usage.

La relation entre client et fournisseur ne se base plus sur la notion de propriété.

L'ère industrielle s'est construite sur la base d'une organisation pyramidale (centralisée).

Désormais, le travail se fait en réseau. Les acteurs sont de plus indépendants et ne reportent plus à une hiérarchie (les chauffeurs de *Uber* ne sont pas employés par *Uber*, ils sont contractuels). Ceci représente une liberté mais aussi une précarisation de l'emploi.

L'employeur était jusqu'à présent le pilier sur lequel reposait l'organisation de la protection sociale.

Devant le risque de perte du nombre d'emplois sur le marché, des modèles économiques se proposent :

- Modèle qui s'inspire du système de rémunération des intermittents du spectacle (basé sur un volume d'heures travaillées).
- Système de protection sociale basée sur un revenu minimum universel.

Les deux grands défis de l'Humanité sont :

- la transition énergétique
- la transition numérique

Aucune de nos références passées n'est plus valable pour les défis à venir.

On estime que 80% des produits que nous utiliserons dans cinq ans ne sont pas encore connus. Aussi, il est difficile de prédire ce que seront les métiers de demain.

La plupart des employeurs s'intéressent moins à ce que les travailleurs éventuels savent qu'à la façon dont ils vont se comporter par rapport aux changements.

Notre système éducatif est a été conçu pour répondre aux besoins de l'ère industrielle. Il se calque sur un mode pyramidal qui n'existe plus. Il faut désormais apprendre à apprendre, à travailler de manière transversale et à être mobile physiquement comme intellectuellement.

Aujourd'hui les algorithmes permettent de prévoir le comportement des gens.

On peut craindre que les détenteurs des bases de données puissent contrôler les données qui viennent alimenter les algorithmes de manière à manipuler leurs résultats.

« Cela revient à construire des thermomètres qui vont permettre de dire quelle température il fait. »

Aujourd'hui le client de services digitaux, par les informations qu'il fournit et qui alimentent des bases de données, devient le fournisseur d'un service qu'il ne connaît pas. Par exemple l'utilisateur d'un GPS fournit des infirmations qui seront exploitées à son insu.

Le devoir politique de demain consiste à :

- Organiser une nouvelle protection sociale adaptée à a disparition des emplois salariés.
- Mettre en place un système éducatif qui développe plus la capacité d'adaptation que le savoir de choses passées.
- Juguler le pouvoir du numérique et des détenteurs de bases de données.

La Doctrine Sociale de l'Eglise pose deux fondements :

- L'Homme doit être au centre de toute préoccupation.
- L'homme ne peut s'accomplir qu'à travers une vie sociale.

La vie sociale se développe par le biais :

- de la famille
- du travail
- de la création.

La Doctrine Sociale de l'Eglise fournit des principes d'analyse et des critères de jugement moral.

Par exemple, un contrat de travail entre deux parties n'est moralement acceptable que si aucune des 2 parties n'est contrainte de le signer.

C'est le devoir de l'Etat de créer les conditions pour que les contrats de travail soient signés librement par chacun. A ce titre, l'Etat est un employeur indirect.